

**Délibération n° 25-100**

# **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Séance du**

27 juin 2025

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin à 10 heures,  
 Le centre communal d'action sociale légalement  
 convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses  
 séances sous la présidence de Madame WIART  
 Virginie,  
 En suite de convocation en date du 23 juin 2025

**Objet de la délibération**

Immobilier - Aliénation de la  
 parcelle ZH 01 sur le terroir de  
 Fonches-Fonchette  
 au profit de OBJOIS Charles  
 (SCEA de la Croix Blanche).

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 11

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Me Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, **Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprizez donne procuration à Mme Virginie Wiart, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.**

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le terroir de Fonches-Fonchette :

- De la parcelle de terre cadastrée ZH 01 de 4h 93a 40ca sis Lieu-dit « A la Croix Blanche » (80700).

Cultivée par Monsieur OJBJS Charles (SCEA de la Croix Blanche) domicilié Ferme du Grand Sapin, 21 rue Verte à Fonches-Fonchette (80700).

Monsieur OBOIS Charles (SCEA de la Croix Blanche) souhaite acquérir la parcelle en question au prix de :

- **40 500.00€ soit 8 208.00€ l'hectare pour la parcelle cadastrée ZH 01 de 4h 93a 40ca sur le terroir de Fonches-Fonchette.**

**Il est proposé aujourd'hui aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la vente de terre ci-dessus au profit de Monsieur OBOIS Charles (SCEA de la Croix Blanche).**

Les membres du conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 abstention,

### **DECIDENT**

D'accepter favorablement la vente à Monsieur OBOIS Charles (SCEA de la Croix Blanche) domicilié Ferme du Grand Sapin, 21 rue Verte à Fonches-Fonchette (80700) de la parcelle ZH 01 de 4h 93a 40ca sis Lieu-dit « A la Croix Blanche » sur le terroir de Fonches-Fonchette au prix de 40 500.00€ (quarante mille cinq cents euros) soit 8 208.00€ l'hectare.

De dire que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur

De dire que le fermage concernant la parcelle en question cessera d'être dû à compter de la date de signature de l'acte de vente.

D'autoriser Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer au nom du CCAS, l'acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

